

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et/ou le protéger.

1/. Les avantages du paillage :

- Limiter le désherbage. Une couche assez épaisse (10 cm) prive le sol de lumière et empêche la germination des mauvaises herbes entre les légumes.
- Réduire l'arrosage. Cette couverture réduit l'évaporation de l'eau contenue dans le sol qui conserve plus longtemps les bénéfices d'une averse ou d'un arrosage.
- Réduire le binage des plantations. Le sol protégé ne se tasse plus sous l'effet de la pluie qui le martelait auparavant.
- Améliorer la structure du sol en utilisant un paillage organique qui finira par se décomposer en humus.
- Conserver des fruits et légumes propres. Le paillage permettra de ne pas laisser les plantations en contact direct avec le sol.
- Renforcer la croissance et la santé des végétaux. Le paillage permet d'atténuer les stress ressentis par les plantes. On agit ainsi de façon préventive pour éviter tout trouble de croissance ou sensibilité aux attaques parasitaires.
- Favoriser la vie microbienne du sol. La surface du sol est sujette à des changements réguliers de températures, humidité et concentration en composés organiques. Il est important de conserver ces facteurs les plus constants possible et propices au développement des micro-organismes.

2/. Quels matériaux utiliser ?

2.1. Paillis organiques :

Ils sont composés d'éléments végétaux. Leur dégradation en humus est plus ou moins rapide. Celle-ci dépend de la concentration en lignine.

On peut utiliser en guise de paillages organiques : les tontes de gazon, les copeaux de bois, les écorces de pin, les feuilles mortes, les tailles de haies d'arbres et d'arbustes, les pailles de céréales, etc.

2.2. Paillis minéraux :

Ces paillages ne sont pas biodégradables et ne s'appliquent donc pas au potager, ils possèdent une durée de vie infinie à notre échelle. Sont utilisés pour le paillage minéral : la pouzzolane, les billes d'argiles, les ardoises concassées, les débris de poteries, etc.

3/. Quand installer un paillage ?

Le paillage peut se faire tout au long de l'année.

Au printemps : retirez le paillage, le sol se réchauffe et cela évite la prolifération des parasites.

En été : lors des grosses chaleurs, épandre le mulch sur le sol humide. Pensez à le ratisser en période de sécheresse prolongée, afin de laisser la pluie pénétrer le sol.

En automne : couvrir le sol après l'avoir rendu plus meuble. Il aura, au printemps, une excellente texture et une fertilité élevée. Le paillis d'automne a aussi l'avantage de protéger les plantes herbacées (plantes qui ont la texture d'une herbe) du froid.



4/. Comment mettre en place un paillage :

Quelques gestes simples à réaliser :

La terre doit être parfaitement désherbée car le paillage n'est pas un désherbant, il permet d'empêcher la pousse des adventices. Épandez le paillage en une couche épaisse de 7 cm environ.

Prenez garde à ne pas recouvrir le collet (point de séparation entre la tige et les racines d'un végétal) des plantes.

N'oubliez pas que le paillage organique se transforme en humus.

Rajoutez régulièrement quelques centimètres.

Vous pouvez commencer par pailler les jeunes plants 2-3 cm puis compléter pour atteindre 7 cm après le développement de la plante.

Cette méthode permet de bénéficier des avantages du paillage au plus tôt.

Préconisations :

- *Ne pas pailler par vent fort.*
- *Ne pas pailler sur un sol gelé car cela allonge la période de réchauffement.*
- *N'oubliez pas d'arroser avant et après avoir mis en place le paillis.*
- *Si un paillage convient mieux à votre situation mais que vous ne le trouvez pas esthétique, vous pouvez superposer deux paillages.*